

Conseil Municipal du Jeudi 03 avril 2025 à 20h00

Délibération N° 2025/028

Date de la convocation : 27 mars 2025

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 19

Représentés : 3

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES (20h30), Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Pierre-Alain HIRSCH procuration à Sylvie LAROCHE, Alexis LEON, François NICOLAS procuration à Laurent MARCHESI, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Gwenaël MAGNANT

OBJET : BUDGET 2025 – SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE BBI – APPROBATION CONVENTION 2025

Considérant le souhait de la commune d'ISNEAUVILLE de verser comme tous les ans une subvention de 40 125 € à l'école de musique BBI pour son fonctionnement et la participation à l'enseignement musical des Isneauvillais.

Considérant la nécessité de signer la convention entre la ville d'ISNEAUVILLE et l'Ecole de Musique BBI,

Le Conseil Municipal décide par :

21 VOTE POUR

0 VOTE CONTRE

1 ABSTENTION

- d'approuver le versement d'un montant de 40 125 € à l'école de musique BBI prélevé sur l'article 65748 du Budget Primitif 2025
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention correspondante.

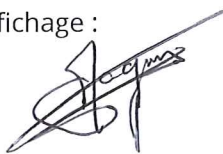
La secrétaire de séance,
Conseiller municipal,



Gwenaël MAGNANT

Transmis en Préfecture : 24 avril 2025

Affichage : 24 avril 2025



Pour copie conforme,

La Maire,



Sylvie LAROCHE